

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o. 14926 / 119.

Objet:

Annexe

Expédié le

20 / 10 1909
A Madame la
Comtesse Marie Vanderhoff

42. Rue de Wium

[Signature]

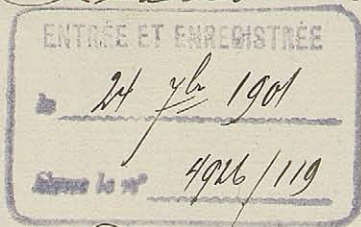
Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favorable
à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, des tableaux
qui sont l'objet de votre
lettre du 12 courant.

Cet ouvrage que nous tenons,
Madame, à votre disposition, pourront
être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, Madame,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

Bruxelles le 24 ^{juin} 1901.



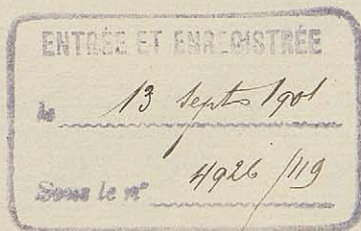
119

Je s'excuse, avoir fait
retirer mes deux Tableaux,
qui avaient été déposés
au Palais des Beaux-Arts,
au Musée N° 9.
Catherine Maria van der Voort.
Bordeaux 42.

4

Bruxelles le 12th 1901.

Non



Monsieur,

J'ai fait passer
 une Musée des beaux arts,
 deux beaux et très anciens
 tableaux de famille, que
 je voudrais vendre.
 Le tableau représentant
 le marquis peint en 1728,

J'en demande la
somme de dix mille
francs. Du second, représentant
un chevalier, j'en demande
la somme de quatre
mille francs.

J'ai pensé, Monsieur, que
de tels souvenirs de famille
si précieux et auxquels
j'attache tant de prix
ne pouvaient être ni d'un
plaisir que dans une Musée
comme celui de notre
pays.

Je conserve l'espoir, Monsieur,
que ces tableaux seront
probablement appréciés du
public, d'autant plus, qu'ils
proviennent d'une noble
et ancienne famille,
dont le nom se rattache
à l'histoire de Belgique.
Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération
distinguée.

Cher Monsieur Van der Voort.
Bure de Locum 42.